



MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE
DE DZENG**

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

**N° 001/2026/DC/CDZENG/CIPM/DZENG DU
13/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN FORAGE DOTE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE
(PMH) A L'ECOLE PUBLIQUE DE NKOLBEMBE, COMMUNE
DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION
DU CENTRE (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT : BIP MINEDUB

EXERCICE 2026

IMPUTATION :

AVRIL 2026

SOMMAIRE

Pièce n° 1 : Avis de Demande de Cotation

Pièce n° 2 : règlement de la de Demande de Cotation

Pièce n° 3 : Clauses techniques

3.1 – lettre de soumission

3.2 – caution de soumission

3.3 : modèle de cautionnement définitif

3.4 : tableau de comparaison des Cotations

3.5 : modèle de caution de retenue de garantie

Pièce n° 4 : Descriptif technique des travaux

Pièce n° 5 : Cadre du bordereau des prix unitaires

Pièce n° 6 : Devis descriptif et quantitatif des fournitures

Pièce n° 7 : Cadre du Sous Détail des Prix (S.D.P)

Pièce n° 8 : Projet de lettre commande

Sommaire

Chapitre 1 : généralité

Chapitre 2 : exécution de la lettre-commande

Chapitre 3 : dispositions financières

Chapitre 4 : dispositions diverses

Pièce N° 9 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

Pièce N° 10 : Charte d'intégrité

PIECE N° 1 :
AVIS DE DEMANDE DE COTATION



**DEMANDE DE COTATION N° 001/2026/DC/CDZENG/CIPM/DZENG DU 13/04/2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE DOTE DE POMPE A MOTRICITE
HUMAINE (PMH) A L'ECOLE PUBLIQUE DE NKOLBEMBE, COMMUNE DE DZENG,
DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE
(En procédure d'urgence)**

Financement : Budget d'Investissement Public MINEDUB – Exercice 2026

1. Objet de Demande de cotation

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public, le Maire de la Commune de Dzeng (Autorité Contractante), lance pour le compte du BIP MINEDUB de l'année 2026, une demande de cotation pour les travaux de Construction d'un **forage dote de pompe à motricité humaine (PMH) à l'école Publique DE NKOLBEMBE, Commune de Dzeng, Département Du Nyong et So'o, Région du Centre.** (En Procédure d'urgence).

2. Consistance des travaux

Les travaux de cette demande de cotation comprennent :

- Installations générales ;
- Mobilisation ;
- Foration ;
- Equipement développement ;
- Exhaure ;
- Sécurité ouvrage ;
- Pérennisation de l'ouvrage.

3. Participation et origine

La participation à la présente demande de cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises prestataires dans le domaine des travaux de construction d'ouvrage hydraulique installés au Cameroun.

4. Financement

Les travaux objet de la présente demande de cotation est financée par le Budget d'Investissement Public du **MINEDUB/Exercice 2026** sur la ligne d'imputation N° _____

5. Mode de soumission

Le mode de soumission pour cette demande de cotation est hors ligne.

6. consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au service des Marché de la Commune de Dzeng sis à l'hôtel de ville de Dzeng dès publication du présent avis de Cotation, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**, payable à la **Recette Municipale de Dzeng**.

Les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

7. Cout prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel de l'ensemble des opérations est estimé à : **Huit Millions (8 000 000)** de francs CFA toutes taxes comprises.

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **Quatre-vingt mille (80 000) francs CFA** établie par une banque de premier ordre ou Assurances agréée par le Ministère chargé des finances. D'un délai de validité de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des Cotations.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Cotations.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Cotations ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Cotation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier de Cotation sera déclarée irrecevable notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances

ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de Cotation, entraînera le rejet de la demande de Cotation. Les cautionnements émis dans le cadre des Marchés Publics doivent être constitués à cent pour cent 100% et consignés en numéraires à la caisse des dépôts et consignations (CDEC).

9. Remise des cotations

Les Cotations rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont **l'original et six (06) copies** marquées comme telles, devront être déposées contre récépissé dûment signé au secrétariat particulier du Maire de la Commune de Dzeng **le 15/05/2026 à 13h00** et devront porter la mention :

AVIS DE COTATION N° 001/DC/ C-DZENG/CIPM-DZENG DU 13/04/2026

Pour les travaux de construction d'un pour les travaux de Construction d'un forage doté de pompe à motricité humaine (PMH) à l'école Publique de NKOLBEMBE, Commune de Dzeng, Département Du Nyong et So'o, Région du Centre.

(En procédure d'urgence)

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les Cotations devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (TVA) et Toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des Cotations aura lieu **le 15 Mai 2026 à 14 heures** dans la salle des actes de l'hôtel de Ville de Dzeng par la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune de Dzeng, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Les Cotations seront ouvertes en un temps.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Vérification de la conformité et comparaison des Cotations

La commission de passation de marchés procédera à :

L'examen de la conformité des Cotations du point de vue de délais de validité des pièces et de leur authenticité et des spécifications techniques ;

- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder à une éventuelle correction ;
- L'élaboration d'un tableau comparatif des Cotations.

12. Délais d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux prévu par le Maître d'Ouvrage est de **(02) mois** calendaire des notifications de l'ordre de service de commencer les travaux.

13. Critères d'évaluation

Principaux critères :

13.1. Critères éliminatoires :

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- a. L'absence d'une pièce dans le dossier Administratif 48h après l'ouverture des Cotations à l'exception de la caution, accompagnée du récépissé de la CDEC ;
- b. Absence de la charte d'intégrité;
- c. La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- d. Les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- e. L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- f. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- g. L'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage) ;
- h. L'absence de l'attestation de catégorisation ;
- i. L'absence d'un élément de la demande de Cotation financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- j. La note technique inférieure à 70% des oui ;
- k. Absence d'un sous détail des prix.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

13.2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- a. La présentation de la cotation ;
- b. Les références du soumissionnaire ;
- c. La disponibilité du personnel technique (conducteur des travaux /chef chantier), le cas échéant ;
- d. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- e. La qualification et l'expérience du personnel ;
- f. Les moyens logistiques ;
- g. La méthodologie.

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de la demande de Cotation financière.

14. Allotissement

Les travaux définis dans cette demande de » cotation sont en un seul lot unique.

15. Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

16. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire techniquement qualifié et dont l'offre financière est évaluée moins disante et conforme à l'enveloppe prévue.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'Hôtel de Ville de Dzeng.

18. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517.

Dzeng , le _____

Le Maire de la Commune de Dzeng

(Autorité contractante)

Ampliations :

- MINMAP,
- ARMP (pour publication au JDM),
- Président/ CIPM (pour information))
- DDMAPN/S (pour archivage)
- Affichage / Archives (pour information et mémoire)



**QUOTATION REQUEST N° 001/2026/DC/DZENG/SG/CIPM/DZENG OF 13/04/2026
FOR THE CONSTRUCTION OF BOREHOLES EQUIPPED WITH HAND-OPERATED PUMPS
(HOPS) OF NKOLBEMBE PUBLIC PRIMARY SCHOOL, AT DZENG, NYONG AND SO'O DIVISION,
CENTRE REGION**

(In Emergency Procedure)

Funding: MINEDUB Public Investment Budget – Financial Year 2026 (in emergency procedure).

1. Object of Cotation

Within the framework of the 2026 Investment Budget, the Mayor of Dzeng Council hereby launches an invitation to Tender for the construction of boreholes equipped with hand-operated pumps (hops) of NKOLBEMBE public primary school, at Dzeng, Nyong and So'o Division, Centre Region.

2. Consistency of supply:

This construction works is defined as follows.

- General installations ;
- Mobilisation ;
- Drilling ;
- Développement Equipment ;
- Dewatering;
- Structure safety;
- Structure sustainability.

3. Financing

Supplies which form the subject of this invitation to tender are financed by the Investment Budget of the Ministry of Basic Education (MINEDUB) for the 2026 financial year, Budget Head: _____.

4. Participation

Participation in this Cotation is open on equal conditions to all competent concessioners have experiences in water structure based in Cameroun.

5. Submission mode

The submission mode of this cotation, is offline.

6. Consultation of Cotation of the tender documents

The tender documents may be consulted at the Unit of Launching of tenders of the Dzeng Council. The Cotation file can be obtained from the Dzeng council, upon presentation of a receipt of payment into the Municipal treasury of Dzeng Council of a non-refundable fee of **twenty-five thousand (25 000) CFA F**. The said receipt must identify the payer as representing a consulting firm willing to participate to the tender.

7. Provisional cost of works

This supply consists for the equipment of the Dzeng Council. The provisional cost of this supply is height millions (**8 000 000**) francs CFA.

8. Admissibility of offers:

Each bidder must attach to their administrative documents a hand-paid and stamped bid bond, issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the field of public procurement, the list of which appears in Exhibit 14 of the DAO, the amount of which amounts of

One Hundred and sixty thousand CFA Francs. It shall be no more than 1% of the estimated cost **(80000) FCFA** of the contract, including all taxes, in accordance with the decree in force and valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the bids. Failure to provide a tender bond issued by a first-class bank or a first-class financial institution authorised by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public procurement will result in the outright rejection of the tender. A tender bond that has been produced but is not related to the Cotation in question shall be considered as not having been provided. The tender bond presented by a tenderer during the tender opening session shall be inadmissible. A tender bond presented by a tenderer during the tender opening session shall be inadmissible. This tender bond must be accompanied by the deposit receipt issued by the CDEC or any other supporting documents certifying the deposit with the Caisse des Dépôts et des Consignations (CDEC).

9. Submission of bids

Drafted in English or French and in seven copies (07) including one (1) original and six (6) copies, labelled as such, tenders shall be submitted in a sealed envelope and against a receipt at the services of the Public Contracts for Dzeng Council to The **15/05/2026 at 1 P.M.** They shall bear the following:

Quotation Request N° 001/2026/DC/Dzeng/SG/CIPM/Dzeng of 13/04/2026

**for the construction of Boreholes equipped with hand-operated pumps (HOPS) of NKOLBEMBE Public primary school, at Dzeng, Nyong and So'o Division, Centre Region
(In Emergency Procedure)**

Funding: MINEDUB Public Investment Budget – Financial Year 2026.

“To be opened only at the tender-evaluation session.”

10. Opening of bids

Bids will be opened on **the 15 May 2026 at 2 P.M.**, at the office of the Dzeng council, in the presence of bidders or their duly mandated representatives. These bids will be opened once.

11. Verification of compliance and comparison of bids

The procurement committee will proceed with:

- Examining the compliance of bids in terms of the validity period of documents, their authenticity and technical specifications;
- Verifying arithmetic operations, using unit prices in words where necessary to make any corrections;
- Prepare a comparative table of bids.

12. Work delivery deadlines

The maximum works duration set by the Project Owner is two (2) months calendar months from notification of the service order to commence work.

13. Main criteria:

13.1. Eliminary criteria:

Eliminary criteria

The eliminary criteria will mainly concern:

- a. The absence of a document in the administrative file 48 hours after the opening of bids and exceptionally the caution accompanied with receipt of CDEC;
- b. Failure to produce, within 48 hours of the opening of the bids, a document from the administrative file that was deemed non-compliant or missing at the time of the opening of the bids (except for the tender bond);
- c. False declarations, fraudulent manoeuvres or falsified documents ;
- d. integrity chart ;
- e. Failure to provide a sworn statement confirming that no construction sites have been abandoned in the last three years;
- f. Failure to provide a quantified unit price in the financial bid;
- g. Failure to own or lease the minimum equipment (to be specified by the project owner);

- h. Failure to provide the category certificate.
- i. Absence of the categorisation certificate;
- j. Absence of an element of the financial offer (the bid, the BPU, the DQE);
- k. Technical score below 70% of yes votes;
- l. Absence of a price breakdown.

Under penalty of rejection, the tender bond and the bidder's bank domicile certificate must be submitted in original form, while other documents must be submitted in original form or as certified copies. These administrative documents must be less than three (03) months old and comply with the templates.

13.2. Essential criteria

The criteria relating to the qualification of candidates will, as a guide, focus on:

- a. The presentation of the bid;
- b. The bidder's references;
- c. The availability of technical staff (site manager/foreman), where applicable;
- d. Financial capacity (access to a line of credit or other financial resources, turnover, proof of financial solvency);
- e. The qualifications and experience of staff;
- f. Logistical resources;
- g. Methodology.

Only tenderers who have obtained a score of at least 70% in the technical evaluation will be admitted to the financial bid analysis.

14. Allotment

This works is single lot.

15. Validity period of bids

Bidders remain bound by their bids for 90 days from the deadline for submission of bids.

16. Award of the letter of order

The contract will be awarded to the technically qualified bidder whose financial bid is evaluated as the lowest and complies with the budget.

17. Additional information

Additional information may be obtained from Dzens council office.

18. Fighting corruption and malpractice

To report any practices, acts or incidents of corruption or malpractice, please call CONAC on 1517.

Dzens, the.....
The Mayor of Dzens
(Contracting Authority)

COPIES TO:

- MINMAP (for information)
- President/ CIPM (for information)
- ARMP (for publication into JDM)
- DDMAPMD/SPM (archives)
- Notice Board;

PIECE N° 2 :
REGLEMENT DE LA COTATION

2.1 - LE DOSSIER DE COTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de Cotation

La présente demande de cotation a pour objet les travaux de Construction d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine à l'école publique de NKOLBEMBE dans le Commune de Dzeng, Département Du Nyong et So'o, Région du Centre.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des opérations est estimé à : **Huit Millions (8 000 000)** de francs CFA toutes taxes comprises.

- 1.1 Le Dossier de Cotation comprend, les spécifications techniques, le bordereau descriptif et quantitatif, le modèle de soumission et le projet de lettre commande.
- 1.2 Le dossier de Cotation comprend les documents ci-après :
 - (a) les spécifications techniques ;
 - (b) le devis descriptif et quantitatif ;
 - (c) le modèle de soumission ;
 - (d) le projet de lettre commande ;
 - (e) le modèle de tableau de comparaison des Cotations.
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Cotation.

2.2 - PREPARATION DES COTATIONS

Article 2 - Langue de la demande de Cotation

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais. Le soumissionnaire complètera le bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de Cotation.

Article 3 - Documents constitutifs de la demande de Cotation

Le dossier de cotation présenté par le Cocontractant comprendra les pièces suivantes contenu dans un seul pli :

PARTIE I : PIECES ADMINISTRATIVES

- (a) Déclaration d'intention de soumissionner timbrée, datée et signée ;
L'Attestation d'immatriculation timbrée ;
- (b) Cautionnement provisoire timbrée et acquitté d'un montant de **quatre-vingt mille Deux cent mille (80 000)** francs CFA émis par une banque de premier ordre ou une Compagnie d'Assurance agréée par le Ministre des Finances suivant le modèle joint ; (voir liste des établissements bancaires agréés par le MINFI en annexe) accompagné du récépissé CDEC.
- (c) Attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois (03) mois émis par une banque de premier ordre agréée par le ministre des Finances ;
- (d) Attestation de conformité fiscale timbrée ;
- (e) Attestation pour soumission délivrée par la CNPS ;
- (f) Certificat de non-exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;
- (g) Attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de première instance du ressort du siège social de l'entreprise.
- (h) Reçu de la quittance de versement des frais du dossier de Cotation **(25 000) FCFA** ;
- (i) Une copie du plan de localisation légalisée signé et timbré sur l'honneur du soumissionnaire ;
- (j) Une attestation de catégorisation ;
- (k) La capacité d'autofinancement de **5 000 000 FCFA** délivré par une Banque agréée par le ministère des finances ;
- (l) Le CCAP paraphé, daté et signé à la dernière de la page (Voir article 4.3 ci-dessous) ;
- (m) La charte d'intégrité.

PARTIE II : OFFRES TECHNIQUES :

Les renseignements sur les qualifications

Cette partie précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification :

Ils comprendront :

- a. La liste du matériel (facture...) ;
- b. Les références de l'entreprise (Deux (02) copies de lettres commandes première et dernière pages) + PV de réception (provisoire et définitif) des marchés similaires) ;

PARTIE III : OFFRE FINANCIERE :

La soumission, (voir article 4 ci-dessous) :

- (a) La soumission datée et signée suivant le modèle fourni dans la présente Cotation ;
- (b) Le bordereau des prix unitaire.
- (c) Le devis Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ; (voir article 4 ci-dessous).

N.B. : - les pièces administratives devront être produites en original et datées de moins de trois (03) mois à la remise des Cotations ;

- Les différentes parties du dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies ;

- L'absence d'une des pièces citées dans les trois (03) parties ci-dessus entraînera le rejet systématique de la demande de Cotation ;

- L'ensemble des trois parties doivent être reliés dans un seul et unique document constituant le dossier original et les autres volumes en copies.

Article 4 - Monnaies de la demande de Cotation

Les prix seront libellés en francs CFA.

Article 5 - Délai de validité des Cotations

Les Cotations seront valables pour la période de (90) jours.

2.3 - DEPOT DES COTATIONS

Article 6 - Cachetage et marquage des Cotations

Les soumissionnaires placeront l'**original et les copies (06)** de leur offre dans une enveloppe cachetée de la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° 001/2026/DC/DZENG/CIPM/DZENG DU 13/04/2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE DOTE DE POMPE A MOTRICITE
HUMAINE (PMH) A L'ECOLE PUBLIQUE DE NKOLBEMBE, COMMUNE DE DZENG,
DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE
(En procédure d'urgence)**

Financement : Budget d'Investissement Public MINEDUB – Exercice 2026

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

- (a) Adressée à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la COTATION indiqués dans l'Avis de Cotation.
- (c) **Article 7** - Date et heure limite de dépôt des Cotations

Les Cotations doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de Cotation.

2.4 - OUVERTURE DES PLS ET EVALUATION DES COTATIONS

Article 8 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Dzeng

8.1 La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Dzeng, ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des Cotations.

8.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 9 - Comparaison des Cotations

- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des Cotations.

GRILLE D'EVALUATION

N°	DESIGNATIONS	OUI	NON
A	PRESENTATION GENERALE DE LA DEMANDE DE COTATION		
1	Présentation visuelle de la demande de Cotation (dossiers reliés, paginés intercalaire de couleur Clarté et lisibilité et propres)		
2	Respect de l'ordre prescrit dans la DC		
3	Présentation des pièces dans l'ordre demandé dans l'Avis de Cotation		
4	Déclaration d'intention de soumissionner timbrée		
5	Reçu de la quittance de versement des frais du dossier de Cotation		
6	Attestation de domiciliation bancaire émis par une banque de premier ordre ou d'une société d'assurance agréée par le Ministre des Finances		
7	Attestation de conformité fiscale		
8	Attestation pour soumission délivrée par la CNPS		

9	Certificat de non-exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP		
10	Attestation d'immatriculation		
11	Attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de première instance du ressort du siège social de l'entreprise		
12	Une attestation de catégorisation		
13	Cautionnement provisoire d'un montant de Quatre-vingt mille e (80 000) francs CFA émis par une banque de premier ordre agréée par le ministre des Finances suivant le modèle joint plus récépissé CDEC		
14	Plan de localisation timbré et signé sur l'honneur.		
B	BILAN FINANCIER		
1	Attestation de surface financière de (5 000 000) FCFA délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI de montant TTC au moins égal à la proposition financière du soumissionnaire.		
C	REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE		
1	Deux (02) Références de l'entreprise dans les réalisations similaires assorties des marchés et des P.V. de réception (provisoires ou définitives).		
3	Projet de Lettre Commande souscrit et paraphé sur toutes les pages, daté et signé		

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11: Attribution de la lettre- commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Cotation, et évaluée la moins-disante.

Article 12: Communiqué de l'attribution de la lettre commande

L'Autorité contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le journal des marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Cotation ;
- c) Le montant de la lettre commande ;
- d) Le délai de livraison.

Article 13: Signature de la lettre commande.

Dans les sept (07) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par l'Autorité Contractante et sera notifiée au cocontractant qui se chargera de l'enregistrement selon la procédure en vigueur.

Article 14: Corruption et manœuvres frauduleuses.

Le Président et membres de la commission et les soumissionnaires doivent tous les autres acteurs du système des marchés publics observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande ;
- b) et est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs Cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des Numéros d'enregistrements différents.
- c) se livre à des < manœuvres frauduleuses > quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de la demande de Cotation) visant à maintenir artificiellement les prix des Cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

PIECE N° 3 ANNEXES

3.1 – LETTRE DE SOUMISSION

Date:

COTATION ° _____/DC/ C-DZENG/SG/CIPM/2026 DU _____.

A Madame le Maire de la Commune de Dzeng (Autorité Contractante) à Dzeng

M.....

Après avoir examiné le Dossier de COTATION ci-dessus référencé, nous, soussignés, décidons de fournir et de livrer

.....

Conformément à la demande de COTATION et pour la somme defrancs CFA (en lettres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.....

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer le matériel selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis de COTATION à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la lettre-Commande, constituera une lettre-colle nous obligeant réciproquement.

Le

Nom et qualité du signataire

3.2 – ANNEXE N° 1: MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

A insérer en annexe à la

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'cotations National n°[indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'cotations.

Fait à _____ le

Signature, nom et cachet du soumissionnaire

ANNEXE N° 2 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné [Indiquer le nom et la qualité du signataire]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement (8) Dont le siège social est à
..... Inscrite au registre du commerce de Sous le n°
.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les
additifs,

N° [Rappeler l'objet de l'appel d'Offres]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel
d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix
font ressortir le montant de la demande de Cotation pour le lot n° À

- [En chiffres et en lettres]
francs CFA Hors TVA, et à

..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises. [En
chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de Mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai Jours [indiquer la durée de validité, en principe
90 jours] à compter de la date limite de remise des Offres.

Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents
DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n°

..... Ouvert au nom de Auprès de la banque
..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à Le

Signature de

En qualité de Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de (9)

.....

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoirs

ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Prestataire, ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour [rappeler l'objet de l'appel d'Offres], ci-dessous désignée

« L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant]

Francs CFA,

Nous [Nom et adresse de l'organisme financier], représentée par [Noms des signataires], ci-dessous désignée « l'organisme financier », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que l'organisme financier s'engage à régler intégralement à au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'Offres ;

Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

- omet de signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;

- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué d'un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des Offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des Offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

À, le

[Signature de l'organisme financier]

ANNEXE N° 4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Organisme financier :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que [Nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur ou du prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des fournitures et services connexes]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Cocontractant remettra au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,

.....

..... [nom et adresse de banque], représentée par

..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « l'organisme financier », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Cocontractant ou le prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'Organisme financier

....., le

[signature de la banque]

ANNEXE N° 5 : MODELE DE CAUTIONNEMENT D'AVANCE DE DEMARRAGE

Organisme financier :
Référence du Cautionnement : N°
Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué]
[Adresse du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué]
ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué »

Nous soussignés (organisme financier, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
..... [le titulaire], au profit de

Maître d’Ouvrage ou Maître d’Ouvrage Délégué [Adresse du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que
..... [le titulaire] ne s’est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l’avance
de démarrage selon les conditions du marché du relatif
aux fournitures et services connexes [indiquer l’objet et les références de l’appel d’Cotations et le lot, éventuellement],
de la somme totale maximum correspondant à l’avance [quarante 40% et trente 30% (respectivement pour les
marchés de fournitures et de services connexes)] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n°
....., payable dès la notification de l’ordre de service correspondant, soit
:..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les
comptes de[le titulaire] ouverts auprès de la banque sous le
n°

Elle restera en vigueur jusqu’au remboursement de l’avance conformément à la procédure fixée par le CCAP.
Toutefois, le montant du cautionnement sera réduit proportionnellement au remboursement de l’avance au fur et à
mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par l’organisme financier
à, le

[signature de l’organisme financier]

**ANNEXE N°6 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN
REEMPLACEMENT DE LA RETENUE DE RETENUE DE GARANTIE**

Organisme financier :
Référence du Cautionnement : N°
Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué]
[Adresse du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué]
ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué »

Attendu quenom et adresse du fournisseur ou du prestataire],
ci-dessous désigné « le Cocontractant», s’est engagé, en exécution du marché, livrer les fournitures de [indiquer l’objet
des prestations]

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du
montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,
Nous, adresse organisme financier], représentée parnoms des signataires], et ci-
dessous désignée « organisme financier »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l’égard du Maître
d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur ou du prestataire, pour un montant maximum de
..... [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du
montant du marché(10)

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué , dans un délai
maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Cocontractant n’a pas
satisfait à ses engagements contractuels ou qu’il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage
Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de
contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à
[pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que
le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande
du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une
obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la
notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de
la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage
Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué au titre de la présente
garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de
validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux
camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l’organisme financier
à....., le

.[signature de l’Organisme financier]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du
marché.

ANNEXEN°7 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du maître d'ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°du.....relatif à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse

ANNEXE N° 8 : MODELE DE CADRE DU PLANNING

Note sur la présentation des plannings

Les quantités, les rendements journaliers, la durée d'exécution des travaux et les ralentissements voire, les interruptions, devront ressortir clairement des plannings.

Le planning financier qui découle du planning des travaux devra indiquer mois par mois, les et montants prévisionnels des décomptes de travaux par poste et cumulés, en tenant compte de l'incidence des saisons de pluies, pour la solution de base et éventuellement la solution variante.

[Les cadres des plannings à préparer et insérer dans le Dossier d'Appel d'Offres par le Maître d'Ouvrage]

CALENDRIER des activités (programme de travail)

A. Préciser la nature de l'activité

	[Mois ou semaines à compter du début de la mission]												
	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	
Activité (tâche)													

B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapports d'avancement a. Premier rapport d'avancement b. Deuxième rapport d'avancement	
3. Projet de rapport final	
4. Rapport final	

Calendrier du personnel spécialisé

N°	Nom	Rapports à fournir	Personnel (sous forme de graphique à barres) ²													Total personnel/mois			
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	n	Siège	Terra in3	Total	
Personnel																			
1			[Siège]																
			[Terr.]																
2																			
n																			
													Total partiel						
													Total						

Rapports à fournir :

Durée des activités : _____

Signature : (Représentant habilité)

Nom :

Titre :

Adresse :

2 Les mois sont comptés à partir du début de la mission. Par chaque agent indiquer séparément affectation au siège ou sur le terrain.

3 Travail sur le terrain signifie travail exécuté en dehors du siège du consultant

ANNEXEN°9 : MODELE DE LISTE DU PERSONNEL A MOBILISER

e1. Personnel technique clé /de gestion

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Années D'expérience Générale	Années d'Expérience Spécifique En Terme de projets similaires réalisés	Poste ou fonction Occupé (e) pour Chaque projet

Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Spécialisation	Poste	Année d'Expérience	Attributions

**ANNEXEN°10 : MODELE FICHE DE PRESTATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE SOUS-TRAITEES
COMMANDEES**

N°	Désignation des Fournitures	Quantité (Nombre d'unités)
	[Insérer la désignation des Fournitures]	[insérer la quantité des articles à fournir]

N° Service	Désignation du Service	Unité de mesure
[insérer le numéro du Service]	[insérer la désignation du service]	[unité de mesure]

ANNEXE N°11 : MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste :

..... Nom du Candidat :

..... Nom de l'employé :

.....

..... Profession :

..... Diplômes :

..... Date

de naissance :

..... Nombre d'années d'emploi par le Candidat :..... Nationalité :

..... Affiliation à des associations/groupements professionnels :

.....

.....

Attributions spécifiques :

.....

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

.....

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier

Attestation de disponibilité

.....

.....

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....

.....

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]

.....

.....

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

.....

.....

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....

..... Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

.....

Nom de l'employé :

.....

Nom du représentant habilité :

.....

ANNEXE N°12 : REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications
À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :
Délai :	
Date de démarrage : Date d'achèvement : (mois/année) (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT) :
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat :

ANNEXEN°13. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

La conception technique, la méthodologie et le plan de travail sont les éléments essentiels de la proposition technique. Il est suggéré de présenter la proposition technique (10 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) divisée en trois chapitres :

Conception technique et méthodologie,
Plan de travail, et
Organisation et personnel

a) Conception technique et méthodologie. Dans ce chapitre, il vous est suggéré d'expliquer la manière dont vous envisagez les objectifs de la mission, la conception des prestations, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leur importance et expliquer la conception technique que vous adopterez pour ce faire. Vous devrez en outre expliquer la méthodologie que vous avez l'intention d'adopter et sa compatibilité avec la conception proposée.

b) Plan de travail. Dans ce chapitre, vous proposerez les principales activités que comprend la mission, leur nature et durée, échelonnement et interrelations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires de l'autorité contractante) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit être compatible avec la conception technique et la méthodologie, montrer que les termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail pratique. Une liste des documents finaux, y compris les rapports, croquis et tableaux qui constituent le produit final doivent être inclus dans ce chapitre. Le calendrier du personnel (4G) doit être compatible avec le programme de Travail (4H)

Organisation et personnel, Dans ce chapitre, vous proposerez la structure et la composition de votre équipe. Vous donnerez la liste des principales disciplines représentées, le nom de l'expert responsable et une liste du personnel clé et d'appui proposé.

ANNEXE N°14 MODELE DE FICHE D'INFORMATION RELATIVE AU MATERIEL ESSENTIEL, LE CAS ECHEANT

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal Requis (colonne à remplir par le MO/MOD)	Nombre disponible	Propriétaire/ location	Année d'obtention	Justificatif
1							
2							
...							
N							

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels et outils requis pour la réalisation des prestations (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes.]

Note : Pour chaque matériel, joindre la copie certifiée de la facture ou de la carte grise, le cas échéant

ANNEXE N°15 MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VISITE DU SITE

Je soussigné M. _____

Représentant l'Entreprise _____

Reconnais avoir visité ce jour le _____ du mois de _____ de l'année _____

En compagnie de M. _____

Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....
.....
.....
.....
.....

N.B : le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une déclaration de visite de site.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, signature et cachet)

ANNEXE 16 : CHARTE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'COTATIONS : _____
[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUSSIONNAIRE..... » S'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente COTATION.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos Cotations respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
 - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son

consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la COTATION, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.

5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.

5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des Cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du

ANNEXE 17 DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

INTITULE DE L'APPEL D'OTATIONS : _____
[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » S'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage»

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.

2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.

3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du

PIECE N° 4

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES TRAVAUX

Article 1- Objet.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) est relatif travail de construction du forage équipés des pompes a motricité humaine dans la Commune de Dzeng dans le Département du Nyong et So'o, Région du Centre.

Article 2 : Des Caractéristiques du présent CCTP

Le contexte géologique de la région concernée étant constitué soit d'un socle (volcanique, ou cristallin) surmonté d'une altération, l'exploitation des eaux souterraines par forage nécessite l'usage des machines mixtes (MFT – Rotary) robustes et bien adaptées aux conditions des pistes rurales. Les conditions hydrogéologiques sont telles que la foration par usage d'équipement mixte s'impose pour faire face à toutes les éventualités. Les forages permettent de capter les arrivées d'eau profondes (dans le socle), offrant ainsi une meilleure protection contre les pollutions superficielles. Le forage est implanté après une étude des conditions hydrogéologiques du site, un examen des photographies aériennes et une petite reconnaissance par prospection géophysique et électrique (traînés et sondages électriques). On veillera donc à ce que les formations superficielles soient convenablement isolées de façon à éviter la propagation des pollutions agressives

La superstructure sera de type classique : dallage muni d'une pente douce pour évacuation régulière des eaux de rejet au canal et ensuite au puits perdu anti-bourbier à la périphérie de chaque ouvrage.

Le forage sera équipé d'une pompe à motricité humaine. Les corps de pompe et les dispositifs d'exhaure devront être constitués de matériaux inoxydables et résistants à l'eau agressive, muni d'un dispositif de sécurité pour empêcher la pompe de tomber au font du forage en cas de panne.

Le présent Cahier de Clauses Techniques Particulières a été rédigé pour permettre à l'Entreprise qui gagnera le marché de connaître le détail de tous les travaux, objet du présent marché.

Dans la description ci-après, le Maître d'Ouvrage s'est attaché à renseigner le Titulaire sur la consistance des travaux à exécuter et leur emplacement.

Il convient de signaler que cette description n'a pas un caractère limitatif et que le Titulaire devra exécuter comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous travaux que sa profession exige et qui seront indispensables pour une prestation de meilleure qualité.

En conséquence, le Titulaire ne pourra jamais prétexter que des erreurs ou omissions aux devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux relatifs à sa spécialité pour parvenir à un achèvement conforme aux règles de l'art, ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

Article 3 : De l'emplacement des ouvrages et de la répartition en lots.

Les ouvrages seront réalisés à l'école publique de NKOLBEMBE dans la Commune de Dzeng.

CHAPITRE II : CONSISTANCE ET MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Article 4 : De l'installation du chantier

Les travaux d'installation de chantier seront à la charge de l'Entreprise et comprendront :

La construction d'une clôture provisoire ;

Le nettoyage et le gardiennage du chantier

Le débroussaillage du terrain et la délimitation de l'emprise qui aura une superficie minimale de 100 m² (balisée) ;
Les mesures nécessaires au respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel. (Mise en place d'une latrine, disposer des jarres d'eau traitée à l'eau de javel, une caisse de pharmacie équipée des produits de premiers soins : aspirine, nivaquine, sparadrap, Bétadine, bandes, compresses, alcool... ;)

□ Un magasin de stockage sur site.

Le Bureau de chantier : Pendant toute la durée de réalisation des travaux, et en plus de ces bureaux où le cahier de chantier, le journal de chantier seront disponibles en permanence, l'attributaire du marché devra mettre à la disposition du Maître d'œuvre dans un emplacement déterminé conjointement avec celui - ci :

Un bureau ou local d'au moins de 16 m² équipé d'une table bureau et deux chaises réservé au Maître d'œuvre ;

Une salle pour les réunions de chantier pouvant recevoir au moins 5 personnes équipée d'une table de réunion, deux bancs de 1,5 m, un tableau d'affichage des plans et du planning placé en permanence ;

Le site doit être choisi en dehors des zones sensibles notamment les zones marécageuses, les zones humides, zones sacrées, les flancs de collines. Il devrait prévoir un drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de sa superficie

Les réceptacles pour recevoir les déchets sont à installer à proximité des diverses installations. Ces réceptacles sont à vider périodiquement et les déchets à déposer dans un bac pour récupération ou dans un dépotoir (fosse). Cette fosse doit être située à au moins 100m des installations et en cas de présence de cours d'eau à au moins 150m. A la fin des travaux la fosse est à combler avec de la terre jusqu'au niveau du sol naturel.

Les bacs de récupération des huiles usées ou de vidange en attendant leur acheminement vers les centres spécialisés de traitement. Il en est de même pour les filtres à huile, les batteries et autres déchets toxiques.

Elaboration du projet d'exécution.

Etablissement des plans de recollement.

Ces installations seront basées sur le site du projet étant donné que l'atelier et équipement du forage sont mobiles et peuvent être des hangars, des cases etc....

Ces installations seront distinctes de celles des Entreprises qui seront basées à Dzeng. Les dépenses d'installation de ces travaux seront à la charge des Entreprises.

Les bureaux destinés au Maître d'œuvre devront être fonctionnels dans un délai d'une semaine à compter de la notification de l'ordre de service du démarrage des travaux.

Les Panneaux de chantier

Il sera apposé un panneau de chantier très visible, à l'entrée du chantier. Le panneau de chantier portera les indications suivantes :

- Références du projet ;
- Le montant du Marché ;
- Le délai d'exécution des travaux ;
- Références du Maître d'Ouvrage ;
- Références du Chef de service ;
- Références de l'Ingénieur du marché
- Références du Maître d'œuvre
- Références de l'Entreprise

Aucun autre panneau ne sera autorisé sur les lieux, sauf accord écrit exception faite des panneaux réglementaires, ceux interdisant l'accès au chantier et ceux concernant la sécurité.

Article 5 : De la construction du forage Les travaux comprennent :

1. Etudes géophysiques & implantation du forage ;

2. Technique et travaux de foration ;
3. Equipement du forage & développement du forage ;
4. Essai de pompage & analyse des eaux ;
5. Aménagements de surface ;
6. Fourniture et pose de la pompe & désinfection du forage ;
7. Gestion des Impacts environnementaux ;
8. Fourniture des équipements de maintenance et formation des comités locaux.

5.1. Etudes géophysiques & Implantation du forage

Le Titulaire est tenu de faire des études géophysiques sur le site afin de déterminer l'implantation du forage (2 à 3) sites le mieux à même de répondre aux besoins en eau des populations bénéficiaires. Ces études devront être effectuées impérativement sur les lieux choisis par les populations bénéficiaires de commun accord avec le Pouvoir Adjudicateur.

Au cas où ses sondages s'avèrent négatifs, de nouvelles implantations seront faites par le géophysicien en présence d'un représentant de la communauté et de l'ingénieur de suivi.

5.2. Techniques et travaux de foration

➤ **Foration des terrains tendres** : La foration en zone sédimentaire tout comme celle des altérations ou terrains tendres se fera au rotary à la boue ou à l'air comprimé. La reconnaissance se fait à la trilame 8"1/2 et le réalésage au tricône 9"5/8 ou 12"1/4 .

➤ **La boue de forage** : En cas d'utilisation de la boue, elle doit être biodégradable et sa concentration sera de 3 à 5 kg/m³ d'eau.

➤ Foration des terrains durs : En zone de socle, la technique du marteau fonds de trou (MFT) à l'air comprimé doit être appliquée. La pression sera comprise entre 12 et 24 bars. Outils (6"1/2). La foration étant mixte, la partie meuble doit être protégée au préalable à l'aide d'un tubage provisoire (PVC ou acier Ø179/200 mm).

➤ En cours de foration, à chaque venue d'eau et en fin de tige, une estimation du débit est faite et les résultats sont communiqués à l'ingénieur de suivi qui décidera de la poursuite des opérations.

➤ Prélèvement des échantillons : Les cuttings sont prélevés tous les mètres et à chaque changement de faciès géologiques. Ils sont décrits avec la plus grande précision pour le rapport du forage.

➤ Profondeur des ouvrages : Tous les ouvrages à réaliser dans le cadre du présent projet devront avoir une profondeur minimale de 50 m avec possibilité d'atteindre 100 m. Le niveau d'eau et la profondeur de l'ouvrage seront mesurés avant et après le développement.

5.3. Equipement et Développement du forage :

5.3.1. Equipement

➤ **Le tubage** : Les forages sont équipés de tubes PVC (110/125 mm) lisses et crépines posées suivant les résultats de foration. La colonne est crépine au droit des venues d'eau. La base de la colonne doit être bouchée par un sabot de pied au-dessous d'un tube laveur d'environ

3 m. Le tubage doit ressortir d'au moins 0,5 m au-dessus du sol.

➤ **Le massif filtrant** : Les forages doivent être gravillonnés jusqu'à six mètres (6.00 m) audessus de la crépine supérieure. Si le captage des altérités s'impose, il va au-delà du socle. Le gravier introduit dans l'espace annulaire du forage sera du gravier propre de quartz rond roulé et calibré de 3 à 5 mm.

➤ **Le bouchon d'argile** : Au-dessus du massif filtrant, il sera posé de l'argile sur deux mètres (2.00 m). Le forage est ensuite comblé de tout venant jusqu'à moins de six mètres (6.00 m) de la surface du terrain naturel.

➤ **La cimentation de tête** : Elle se fait dans l'espace compris entre le terrain naturel et le tout-venant. Son béton est dosé à 350 kg/m³.

5.3.2. Développement du forage

A la foration et à l'aide de la sondeuse, le titulaire doit procéder à un soufflage aux tiges pour éclaircir l'eau. Le développement sera fait après l'équipement de l'ouvrage et à l'air lift jusqu'à obtention d'une eau claire. Si des défauts d'exécution apparaissent lors de la réalisation d'un forage ou pendant le développement, la poursuite des opérations de développement au-delà de quatre heures (04 heures) sera à la charge du Titulaire et, si elles ne peuvent aboutir à l'obtention d'une eau claire, l'ouvrage ne sera pas réceptionné.

5.3.3. Débit du forage

Le débit minimum requis est d'un mètre cube par heure (0,7 m³/heure). Il sera mesuré toutes les quinze minutes (15 minutes).

5.4. Essai de pompage et analyse des eaux :

5.4.1. Les essais de pompage

Les essais de pompage sont faits soixante-douze heures (72 heures) après le développement du forage à l'aide d'une pompe immergée d'une capacité de dix (10) m³/heure à une profondeur de trente mètres (30 m) ou d'une pompe immergée d'une capacité de six mètres cube heure (6 m³/heure) à une profondeur de 80 ou 100 m. Ils auront une durée minimum de quatre heures (4 heures) et seront fait en trois paliers (3 paliers à débit croissant : 1^{er} palier de 2 heures, 2^e et 3^e palier, une heure chacun) jusqu'à l'obtention d'une stabilisation du niveau dynamique. La remontée sera observée pendant 1 heure au moins.

5.4.2. Analyse des eaux

Des mesures in situ de PH, conductivité et température doivent être faites avant l'équipement du forage . Après les essais de pompages, des échantillons d'eau doivent être prélevés dans des bouteilles étanches et placées dans des glaciaires afin d'être acheminés dans un laboratoire agréé pour des analyses physico chimiques et bactériologiques. Les résultats de ces analyses permettront de décider de la poursuite des travaux. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de pratiquer ces analyses par son propre staff.

NB : Les résultats de l'analyse des eaux devront déterminer de l'ouverture ou non du point d'eau aux usagers.

5.5. Les aménagements de surface

Ils concernent l'ensemble des travaux suivant : margelle, aire de puisage, anti bournier, canal d'évacuation des eaux de puisage.

5.5.1. La margelle

Faite en béton armé et dosé à 400 kg/m³, son ferrailage est la continuité du ferrailage de l'aire de puisage. Sa forme doit être adaptée au type de pompe mis en place et permettre la bonne tenue des récipients lors de l'utilisation.

5.5.2. L'aire de puisage

Elle est faite en béton armé dosé à 400 kg/m³ et de dimension : longueur 3.00 m et largeur 2,50 m. Le ferrailage est constitué de fer de 8 maillé espacé de 15 cm les uns des autres. Prévoir une pente de 10% pour le drainage des eaux usées vers le canal d'évacuation.

5.6. Fourniture, pose de la pompe et désinfection du forage

5.6.1. Fourniture de la pompe

La pompe fournie doit obéir aux caractéristiques techniques permettant l'exhaure de l'eau dans de bonnes conditions (débit, hauteur de refoulement). La pompe à motricité humaine choisi devra satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir des pièces de rechange localement ;
- Être facile à installer ;
- Être facile à dépanner ;
- Être d'utilisation facile ;
- Être durable ;
- Être accessible en termes de coût.

5.6.2. Installation de la pompe

Avant l'installation de la pompe, le forage sera complètement désinfecté et la pompe sera fixée à la superstructure grâce à des boulons et sa crépine sera calée à 3,00 m en-dessous du niveau dynamique (obtenu à l'issu des essais de pompage). Remarque :

Pour un niveau dynamique inférieur à 30 m, prévoir une pompe INDIA MARK II, avec des tringles en Inox, les tuyaux SOVEMA et le cylindre en Inox

Pour un niveau dynamique supérieur à 30 m, il faut une pompe de marque VERGNET.

NB : le titulaire devra fournir le Certificat d'authenticité de la marque INDIA II de son fournisseur.

5.6.3. Désinfection du forage

A la fin du développement, le Titulaire doit procéder à la désinfection de chaque ouvrage avant d'installer la pompe

5.7. Gestion des impacts environnementaux

5.7.1. Le canal d'évacuation des eaux usées

Fait également en béton armé (400 kg/m³), il est long de 6.00 m à 8.00 m et achemine les eaux usées dans le puits perdu. Le drain de largeur 15 cm doit avoir une pente de 10%.

5.7.2. Le puits perdu

Le puisard est un trou de 1,50 m de profondeur et 0.80 à 1.00 m de diamètre dans lequel seront drainées les eaux usées. Il est rempli de moellons sur lesquelles repose une dalle en béton armé de 300 kg/m³. La dalle est de 10 cm d'épaisseur et de section 1,20 x 1,20 m. Les armatures sont des fers de 8 disposés en damier espacés de 0,2 m.

5.7.3. L'anti boubier

L'anti boubier sera constitué d'un tapis de gravier 15/25 de 50 cm de large placé tout autour de l'aire de puisage, du canal d'évacuation des eaux usées et du puits perdu.

5.7.4. Muret de protection

Il s'agit de la construction d'une clôture en parpaings de 15 x 20 x 40 cm, de 1,20 mètre de hauteur, de 3,00 m de large sur 3,00 m de long. Le muret aura pour revêtement de l'enduit en mortier en deux couches : Gobetis et couche de finition. La peinture à appliquer sera à huile au niveau du portillon, et de la peinture à eau pour le muret. Un portillon métallique sera fixé et muni d'un cadenas.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 6 : De la qualité des matériaux

Pour l'ensemble des travaux, la qualité des matériaux doit conditionner la longévité de l'ouvrage.

6.1. Le sable

Il doit être de préférence siliceux et ne pas contenir d'argile et/ou de matière organique. Lorsque le sable disponible contient une bonne proportion de fines particules de matières organiques ou d'argile, il en sera débarrassé par tamisage, en prenant la précaution de n'utiliser que du sable parfaitement sec. Pour la composition du béton prévoir un granulats de l'ordre de 2 mm à 5 mm.

6.2. Le gravier

Le gravier doit être dur et résistant. L'emploi du gravier ferrugineux (latérite) est proscrit. La granulométrie des graviers utilisables pour la composition des bétons est comprise entre 10 mm et 25 mm. Le tamisage du gravier permet d'éliminer les éléments inférieurs à 10 mm. Le gravier servant de massif filtrant sera quartzueux ou granitique mais en aucun cas latéritique.

6.3. Le ciment

Le ciment sera de qualité ciment Portland CP 135 ou ciment ordinaire à soumettre à l'agrément de l'ingénieur de suivi. Le ciment sera stocké dans les locaux bien aérés et à l'abri de l'humidité. Les sacs seront posés sur un plancher surélevé. Le ciment devra être en bon état, conditionnés en sac et portant les marques de l'usine. Ne seront acceptés que les sacs provenant des usines de fabrication agréées. Tout ciment présentant des traces d'humidité ou de prise au moment de sa mise en œuvre sera refusé.

6.4. L'eau de gâchage

L'utilisation de l'eau de marécage est proscrite. Celle utilisée doit être débarrassée de toutes matières organiques.

6.5. Les aciers

Les armatures seront en aciers de Ø8 mm. Le raccordement de fers entre eux doit se faire par un recouvrement de 25 cm et se terminer par des crochets afin d'assurer une parfaite liaison.

Article 7 : Du contrôle du matériel ou équipements déployés sur le terrain par le Titulaire

Les matériels et équipements déployés sur le terrain par le Titulaire devront également être soumis à l'approbation de l'ingénieur de suivi du Pouvoir Adjudicateur avant leur mise en service sur le site du chantier.

Article 8 : De la sécurité générale

Les installations seront pourvues des dispositifs de protection et de sécurité nécessaires. Elle doit satisfaire aux prescriptions du code du travail pour la sécurité des travailleurs : bottes de chantier, gants, casque...

Le Titulaire devra prendre en compte les contraintes ci-après :

- Bruits : des dispositions particulières devront être prises afin d'éviter la propagation du bruit ;
- Protection de la nappe souterraine : éviter les déversements accidentels des produits pétroliers et ses sous-produits.

Article 9 : De la garantie de fonctionnement et de l'exploitation

Le Titulaire sera garant de l'entretien, de la maintenance et de la sécurité de l'ouvrage durant la période de garantie qui est de 12 mois. Il délèguera aux techniciens formés le matériel didactique de la formation reçue et une caisse à outils du petit matériel de dépannage des pompes.

Article 10 : De la mise en service Les interventions consistent en :

- L'élaboration d'un cahier de charges en vue de l'exploitation ;
- La formation du personnel d'entretien qui sera choisi par la communauté ; - L'élaboration du manuel d'entretien.
- L'élaboration des plans de recollement.

Article 11 : Prise en compte des aspects socio environnementaux

Afin d'atténuer les impacts sur l'environnement pendant et après la réalisation du microprojet, les actions suivantes doivent être respectées :

Plan de gestion des mesures socio-environnementales

Avant le démarrage effectif des travaux, l'entreprise doit préparer un plan d'action environnemental précisant l'ensemble des mesures environnementales à mettre en œuvre, ainsi qu'un règlement intérieur mentionnant de manière spécifique les règles de sécurité notamment le port de tenue appropriée, la limitation des vitesses. En outre, ce règlement intérieur devra prescrire l'interdiction de consommer l'alcool pendant les heures de travail, d'utiliser abusivement le bois de chauffe, ainsi que la sensibilisation du personnel aux dangers des IST/VIH SIDA, au respect des us et coutumes des populations de la région. Ce règlement doit être affiché au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, une campagne d'information et de sensibilisation du personnel et des riverains devra être donc préalablement organisée et leur attention devra être attirée sur tous ces aspects, y compris sur le calendrier d'exécution, les opportunités d'emploi. En particulier, ces parties prenantes devraient être informées sur les raisons du choix du site d'installation du chantier, ainsi que sur le plan d'action environnemental. Cette campagne devra être renouvelée pendant l'exécution des travaux. Les différentes mesures socio-environnementales à prendre en compte, lors de la réalisation du présent microprojet sont :

- La gestion des hydrocarbures ;
- La sécurité du personnel sur le chantier et les usagers ;
- La gestion des ressources en eau ;
- La réparation des dommages causés aux tiers ; - La remise en état des sites et repli de chantier.

□ La gestion des hydrocarbures

Elle est à la charge de l'Entreprise adjudicataire. Le personnel de l'Entreprise, en occurrence les chauffeurs ou les mécaniciens doivent prendre des précautions nécessaires pour éviter le contact des hydrocarbures avec le sol par l'utilisation des bacs à ordures. Cette tâche relève des devoirs de l'entreprise et par conséquent n'est pas budgétisée. Cependant le comité de suivi des travaux veillera au strict respect des mesures préconisées telles que l'utilisation des bacs à vidange.

Les aires d'entretien et de lavage des engins, devront être bétonnées et pourvues d'un puisard de récupération des huiles et des graisses. Les huiles usées ou de vidange sont à stocker dans des fûts à entreposer dans un lieu sécuritaire en attendant leur acheminement vers les centres spécialisés de traitement. Il en est de même pour les filtres à huile, les batteries et autres déchets toxiques.

□ La sécurité du personnel sur le chantier et les usagers ;

Les mesures de sécurité du personnel sur le chantier et les usagers à observer sont celles visant à mettre hors danger la santé du personnel travaillant sur le chantier ainsi que celles des riverains du site du chantier. On peut noter parmi les mesures, le port des matériels de sécurité par les personnels de l'entreprise sur le chantier, la limitation des poussières et la signalisation.

Afin d'éviter les accidents de travail, le port du matériel de sécurité tel que les gants, les casques, couvre-nez est obligatoire pour toute personne se trouvant sur le chantier. L'entreprise est astreinte à fournir tous ces

matériels sur le chantier en nombre suffisant et le maître d'œuvre est chargé de veiller au respect strict de ces mesures de sécurité.

Les travaux de foration, en présence des vents, sont susceptibles de provoquer la levée des poussières ou autres poudres fines tel que le ciment. Dans ce cas, malgré le port des couvre-nez qui est une mesure de protection, les ouvriers doivent arroser les sols pendant leurs travaux.

L'entreprise veillera également à la limitation des vitesses des différents véhicules et engins (moins de 40 Km/h). De même, elle devra veiller à ce que toutes les déviations temporaires sont identifiées en collaboration avec les riverains, et n'affectent pas les zones sensibles.

En plus des panneaux d'indication du chantier portant les références du projet, il revient aussi à l'Entreprise d'implanter des panneaux de sécurité comme ceux interdisant l'accès au chantier par des personnes étrangères ou ceux relatifs à la circulation (sortie des camions, limitation de vitesse, attention travaux, etc...).

- **La gestion des ressources en eau**

L'entrepreneur devra éviter tout conflit pouvant résulter de l'utilisation des ressources en eau. Ainsi, pour ces besoins en eau ; les prélèvements devront se faire après Cotation des populations riveraines. En tout état de cause, l'entreprise devra éviter d'effectuer des prélèvements importants dans les cours d'eau saisonnier, susceptibles d'interrompre la satisfaction des besoins urgents en eau des populations riveraines.

Par ailleurs, elle devra éviter d'intervenir dans des zones sensibles, d'introduire des pollutions diverses pouvant résulter du lavage ou de la vidange des véhicules et engins.

La réparation des dommages causés aux tiers

Il peut arriver que l'entreprise cause un tort à un particulier de manière délibérée ou accidentelle (Destruction des cultures, de l'habitat, etc.). Ce tort devra être réparé aux frais de l'entreprise et de manière satisfaisante pour ce tiers. Celui-ci devra en contrepartie, lui délivrer une attestation de compensation, afin d'éviter toute autre réclamation ultérieure.

La remise en état des sites et repli de chantier

A la fin des travaux, le site devra être remis en état. A cet effet, les aménagements nécessaires ci-après devront être réalisés :

- Le régalage des matériaux de découverte et ensuite le régalage des terres végétales afin de faciliter la percolation de l'eau, un enherbement et des plantations si prescrits,
- Le rétablissement des écoulements naturels antérieurs,
- La suppression de l'aspect délabré du site,
- L'aménagement de fossés de garde afin d'éviter l'érosion des terres dégradées,
- L'aménagement de fossés de récupération des eaux de ruissellement et la conservation de la rampe d'accès, si la carrière ou la zone d'emprunt peut servir à d'autres usages notamment pour le bétail, aires de jeu pour les riverains, etc.

Pour ce qui est de la base chantier, l'entrepreneur réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. L'entrepreneur devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs. Cette remise en état concerne aussi toutes les déviations et contours mis en place pendant les travaux. Il est souhaitable que les sites soient remis en état de manière progressive.

- D'autres mesures environnementales devront en outre être respectées par l'entrepreneur.

LU ET ACCEPTE PAR L'ENTREPRENEUR

Dzeng Le.....

PIECE N° 5
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Construction d'un forage à L'école publique de NKOLBEMBE doté de pompe a motricité humaine (PMH)

N°	Désignation	U	Prix en lettres	Prix en chiffres
100	INSTALLATION DU CHANTIER, ETUDE ET IMPLANTATION			
101	Etude hydrogéologique géophysique et implantation du forage	ff		
102	Installation de chantier, Amené et replis du matériel et du personnel, y compris panneau de chantier	ff		
103	Projet d'exécution et plan de recollement	ff		
200	FORATION			
201	FONCAGE			
201-1	Fonçage au rotary en terrain sédimentaire Ø 9"7/8 ou 12"1/4	ml		
201-2	Pose et arrachage du tubage provisoire en acier Ø 175/195	ml		
201-3	Fonçage au marteau fond de trou Ø 1/2 en terrain dur	ml		
202	EQUIPEMENT DU FORAGE			
202-1	Fourniture et équipement forage en PVC pleins et crépinés Ø112/125 de 10 bars de pression	ml		
202-2	Fourniture et mise en place d'un massif écran de gravier 5/8	ml		
202-3	Fourniture et mise en place d'un bouchon d'argile	ml		
202-4	Remblayage en tout venant	ml		
202-5	Cimentation en tête de forage	ml		
203	DEVELOPPEMENT, ESSAI DE DEBIT, TRAITEMENT ET ANALYSE			
203-1	Développement à l'air lift	h		
203-2	Pompage d'essai et remonté	h		
203-3	Traitement de l'eau au chlore	FF		
203-4	Analyse physico-chimique	FF		
203-5	Analyse bactériologique de l'eau	FF		
300	REALISATION DE LA SUPERSTRUCTURE			
301	REALISATION DE LA CLOTURE			
301-1	Fouille pour fondation des murs	m ³		
301-2	Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³		
301-3	Fourniture et pose d'agglos bourrées de 20x20x40 cm pour fondation des murs	m ²		
301-4	Fourniture et pose d'agglos de 15x20x40 cm pour murs élévation	m ²		
301-5	Béton armé dosé à 250kg/m ³ pour chaînages horizontaux et verticaux	m ³		
301-6	Enduit mortier de ciment dosé à 200kg/m ³ de mortier sur murs	m ²		
301-7	Fourniture et pose d'un portillon y compris système de fermeture	u		
301-8	Peinture pantex sur mur intérieur et extérieur	m ²		
302	DALLE DE PROTECTION ET DALLE DE COUVERTURE			

302-1	Décapage du sol d'épaisseur 20cm pour forme sous dallage de propreté de dalle de couverture	m ²		
302-2	Forme de sable stabilisé d'épaisseur 20 cm sous dallage de propreté et dalle de couverture	m ³		
302-3	Béton armé dosé à 250kg/m ³ pour dalle de propreté et dalle de couverture	m ³		
303	RIGOLE D'ASSAINISSEMENT ET PUIXS PERDU			
303-1	Fouilles pour puits perdu y/c le décapage de la terre végétale pour exécution du canal d'évacuation des eaux usées	m ³		
303-2	Béton armé dosé à 250kg/m ³ pour canal d'évacuation des eaux usées et puits perdu	m ³		
400	POMPE, GESTION ET IDENTIFICATION DU PROJET			
401	Fourniture et pose de pompe à motricité humaine homologuée et conforme aux essais de pompage y compris tous les accessoires et la colonne d'exhaure	u		
402	Formation du comité de gestion y compris toutes sujétions	FF		
403	Fourniture d'un stock de pièces d'usure composé de deux joints calottes, deux clapets complets, un kilogramme de graisse	FF		
404	Fourniture d'un trousseau d'entretien complet	FF		
405	Plaque d'identification du projet	U		

PIECE N° 6
DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES
FOURNITURES

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

1. Construction d'un forage à l'Ecole Publique de NKOLBEMBE doté de pompe a motricité humaine (PMH)

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LA REALISATION D'UN FORAGE

N°	Désignation	U	Qtité	P. Unitaire	P. Total
100	INSTALLATION DU CHANTIER, ETUDE ET IMPLANTATION				
101	Etude hydrogéologique géophysique et implantation du forage	ff	1		
102	Installation de chantier, Amené et replis du matériel et du personnel, y compris panneau de chantier	ff	1		
103	Projet d'exécution et plan de recollement	ff	1		
Sous-total 100					
200	FORATION				
201	FONCAGE				
201-1	Fonçage au rotary en terrain sédimentaire Ø 9"7/8 ou 12"1/4	ml	35		
201-2	Pose et arrachage du tubage provisoire en acier Ø 175/195	ml	35		
201-3	Fonçage au marteau fond de trou Ø "1/2 en terrain dur	ml	25		
202	EQUIPEMENT DU FORAGE				
202-1	Fourniture et équipement forage en PVC pleins et crépinés Ø112/125 de 10 bars de pression	ml	60		
202-2	Fourniture et mise en place d'un massif écran de gravier 5/8	ml	24		
202-3	Fourniture et mise en place d'un bouchon d'argile	ml	2		
202-4	Remblayage en tout venant	ml	32		
202-5	Cimentation en tête de forage	ml	2		
203	DEVELOPPEMENT, ESSAI DE DEBIT, TRAITEMENT ET ANALYSE				
203-1	Développement à l'air lift	h	5		
203-2	Pompage d'essai et remonté	h	5		
203-3	Traitement de l'eau au chlore	FF	1		
203-4	Analyse physico-chimique	FF	1		
203-5	Analyse bactériologique de l'eau	FF	1		
Sous-total 200					
300	REALISATION DE LA SUPERSTRUCTURE				
301	REALISATION DE LA CLOTURE				
301-1	Fouille pour fondation des murs	m ³	1,638		
301-2	Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³	0,126		
301-3	Fourniture et pose d'agglos bourrées de 20x20x40 cm pour fondation des murs	m ²	7,56		
301-4	Fourniture et pose d'agglos de 15x20x40 cm pour murs élévation	m ²	15,12		
301-5	Béton armé dosé à 250kg/m ³ pour chainages horizontaux et verticaux	m ³	0,44		
301-6	Enduit mortier de ciment dosé à 200kg/m ³ de mortier sur murs	m ²	30,24		
301-7	Fourniture et pose d'un portillon y compris système de fermeture	u	1		
301-8	Peinture pantex sur mur intérieur et extérieur	m ²	28,8		
302	DALLE DE PROTECTION ET DALLE DE COUVERTURE				
302-1	Décapage du sol d'épaisseur 20cm pour forme sous dallage de propreté de dalle de couverture	m ²	9		

302-2	Forme de sable stabilisé d'épaisseur 20 cm sous dallage de propreté et dalle de couverture	m ³	2,25		
302-3	Béton armé dosé à 250kg/m ³ pour dalle de propreté et dalle de couverture	m ³	0,9		
303	RIGOLE D'ASSAINISSEMENT ET PUIITS PERDU				
303-1	Fouilles pour puits perdu y/c le décapage de la terre végétale pour exécution du canal d'évacuation des eaux usées	m ³	1,15		
303-2	Béton armé dosé à 250kg/m ³ pour canal d'évacuation des eaux usées et puits perdu	m ³	0,72		
Sous-total 300					
400	POMPE, GESTION ET IDENTIFICATION DU PROJET				
401	Fourniture et pose de pompe à motricité humaine homologuée et conforme aux essais de pompage y compris tous les accessoires et la colonne d'exhaure	u	1		
402	Formation du comité de gestion y compris toutes sujétions	FF	1		
403	Fourniture d'un stock de pièces d'usure composé de deux joints calottes, deux clapets complets, un kilogramme de graisse	FF	1		
404	Fourniture d'un trousseau d'entretien complet	FF	1		
405	Plaque d'identification du projet	U	1		
Sous-total 400					
Montant Total HT					
TVA (19,25%)					
AIR (2,2%)					
Montant du TTC					
Net à mandater					

Dzeng, le _____

Arrêté le présent devis à la somme de francs CFA TTC: .

LE SOUMISSIONNAIRE,

PIECE N° 7 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX (S.D.P)

SOUS-DETAIL DE PRIX				
DESIGNATION :				
N° PRIX	Rendement journalier	Quantité totale	Unité	Durée activité
	CATEGORIE	Salaire Journalier	Jours facturés	Montant
MAIN D'ŒUVRE				
		TOTAL A		
MATÉRIEL ET ENGINS	TYPE	Taux Journalier	Jours facturés	Montant
		TOTAL B		
MATÉRIAUX ET DIVERS				
		TOTAL C		
D	TOTAL COÛTS DIRECTS A+B+C			
E	Frais généraux de chantier	%	= Dx%	
F	Frais généraux de siège	%	= Dx%	
G	COÛT DE REVIENT	-	= D+E+F	
H	Risques et Bénéfices	%	GX%	
P	PRIX DE VENTE HORS TAXES		= G+H	
V	PRIX VENTE UNITAIRE HORS TAXES		= P/Quantité	

PIECE N° 8 :
PROJET DE LETTRE COMMANDE



LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/C-DZENG/CIPM/SG/2026
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° 001/2026/DC/DZENG/SG/CIPM/DZENG
DU 02/04/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE EQUIPE D'UNE
POMPE A MOTRICITE HUMAINE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NKOLBEMBE DANS LA
COMMUNE DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O,
 (En procédure d'urgence)
MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG

TITULAIRE : **ADRESSE :** **B.P. :**
TEL : **FAX :**

OBJET : Construction d'un bloc toilette A 6 compartiments sous les tribunes de la place des fêtes de Dzung,

LIEU : Place des fêtes de Dzung ville,

MONTANT :

TTC	
HTVA	
T.V.A.	
AIR 2,2% ou 5,5%	
NET A MANDATER	

DELAI : QUATRE (04) mois

FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2026

IMPUTATION : _____

AUTORISATION DES DEPENSES : _____

SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____

ENTRE : Le Gouvernement de la République du Cameroun représenté par le Maire de la Commune de Dzeng,
ci-après désigné « **Autorité Contractante**»

D'une part,

ET

L'EtablissementADRESSE : B.P. :
TEL : FAX :
RC N° : N° CONTRIBUTABLE :
Représentée par ci-après désigné

« **L'Entrepreneur** »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES.....	
Article 1 : Objet de la Lettre-Commande.....	
Article 2 : Procédure de Passation de la Lettre-Commande.....	
Article 3 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande.....	
Article 4 : Textes généraux.....	
Article 5 : Attributions du Chef de Service et de l'Ingénieur.....	
Article 6 : Délai d'exécution des Prestations et lieu de livraison.....	
Article 7 : Domicile de l'Entrepreneur.....	
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE.....	
Article 8 : Rôle et responsabilité de l'Entrepreneur.....	
Article 9 : Description des prestations.....	
Article 10 : Essais et service connexes.....	
Article 11 : Service après-vente.....	
Article 12 : Description du matériel.....	
Article 13: Informations et documents a fournir par le Cocontractant.....	
Article 14 : Réception du matériel.....	
Article 15 : Garantie.....	
Article 16 : Assurance et transport.....	
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES.....	
Article 17 : Généralités-Prix.....	
Article 18 : Montant de la Lettre-Commande.....	
Article 19 : Modalités de paiement.....	
Article 20 : Domiciliation bancaire.....	
Article 21 : Régime fiscal.....	
Article 22 : Timbre et enregistrement.....	
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES.....	
Article 23: Edition et diffusion de la Lettre-Commande.....	
Article 24: Litiges.....	
Article 25: Résiliation de la Lettre-Commande.....	
Article 26: réception.....	
Article 27: réception définitive.....	
Article 28: Délai de garantie.....	
Article 29: Pénalités de retard.....	
Article 30: Validité de la Lettre-Commande.....	

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet les travaux de Construction d'un forage équipé d'une pompe a motricité humaine à l'Ecole Publique de NKOLBEMBE dans la Commune de Dzung, Département Du Nyong et So'o, Région du Centre. (En Procédure d'urgence), suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

Article 2 : Procédure de Passation de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande est passée suivant la Demande de cotation N° 001/DC/C-Dzung/SG/CIPM/2026 DU 13/04/2026

Article 3 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la soumission du fournisseur et ses propositions ;
- les dispositions non contraires aux Cahiers des Clauses Techniques et Administratives Particulières ci-dessus citées;
- le détail estimatif ;
- le devis descriptif et quantitatif.

Article 4 : Textes généraux

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972, modifiée et complétée par la loi n°2008/001 du 14 Avril 2008 ;
2. Loi n° 2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat ;
3. Loi n° 2008/009 du 16 juillet 2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux contrats de partenariat ;
4. Loi n°2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal ;
5. Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
6. Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
7. Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
8. La loi N°2025/010 du 11Juillet 2025 portant régime de la sous-traitante.
9. Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
10. Loi n°2025/013 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
11. Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

a. TEXTES RÉGLEMENTAIRES

12. Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
13. Décret n°78/470 du 03 novembre 1978 relatif à l'apurement des comptes et à la sanction des responsabilités des Comptables ;
14. Décret n°2000/693/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime des déplacements des agents publics et les modalités de prise en charge des frais y afférents, modifié et complété par le décret n°2018/1968/PM du 13 Mars 2018 ;
15. Décret n°2003/011 / PM du 09 janvier 2003 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
16. Décret n°2005/441 du 1^{er} novembre 2005 fixant les conditions d'installation et de prise en charge de moyens de communication dans les services publics ;
17. Décret n° 2008/0115/PM du 24 janvier 2008 précisant les modalités d'application de la loi n° 2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat ;
18. Décret n°2010/1735 /PM du 01 juin 2010 fixant la nomenclature Budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
19. Décret n°2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la solde ;
20. Décret n°2013/006 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
21. Décret n°2013/059 du 15 mai 2013 fixant le Régime particulier du Contrôle Administratif des Finances

- Publiques ;
22. Décret n°2013/160 du 15 mai 2013 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
 23. Décret n°2015/405 du 16 septembre 2015 fixant les modalités de rémunération des Délégués du Gouvernement, des Maires et de leurs Adjoints ;
 24. Décret n°2015/406 du 16 septembre 2015 fixant les indemnités et autres avantages alloués aux Délégués du Gouvernement, des Maires, à leurs Adjoints, aux membres du Conseil de la Communauté et aux Conseillers Municipaux ;
 25. Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des Entreprises Publiques ;
 26. Décret n°2018 /366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 27. Décret n°2018 /9387/CAB/PM du 30 Novembre 2018 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des Comités et Groupes de travail Interministériels et Ministériels ;
 28. Décret n°2019/281 du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat ;
 29. Décret n°2019 /320 du 19 juin 2019, précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°2017/010 et 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises Publiques ;
 30. Décret n°2019 /321 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'entreprises publiques, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants ;
 31. Décret n°2019 /322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'Etablissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants ;
 32. Arrêté n°401/A/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique ;
 33. Arrêté n°402/A/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant la nature et les seuils des marchés réservés aux artisans, aux petites et moyennes entreprises, aux organisations communautaires à la base et aux organisations de la société civile et les modalités de leur application ;
 34. Arrêté n°403/A/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019
 35. Arrêté n°00000006/MINFI/DGI du 21 janvier 2019 fixant la liste des sociétés privées, des entreprises publiques, des établissements publics et des collectivités territoriales décentralisées, tenus d'opérer la retenue à la source de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'acompte de l'impôt sur le revenu au titre de l'exercice 2019 ;
 36. Arrêté n°025/CAB / PM du 05 février 2019 fixant le montant des indemnités de session versées lors des travaux des comités et groupes de travail Interministériels et Ministériels ;
 37. Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
 38. Circulaire n°000000004/CAB/MINFI du 18 mai 2012 portant Instructions relatives à la tenue de la Comptabilité- Matières ;
 39. Circulaire n°00003672/C/MINFI/SG/DGB/DCOB du 23 mai 2019 précisant les attributions des Contrôleurs Financiers à la lumière des dispositions de Circulaire n°002 C/MINFI du 19 juin 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2018 ;
 40. Circulaire n°050/MINEPAT du 24 septembre 2019 relative à la réactivation des comités internes de gestion de la chaîne PPBS ;
 41. Circulaire 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;

Article 5 : Attributions

3.1. Définitions générales

- **Le Maître d'Ouvrage** est le Maire de la Commune de Dzeng ;
- **L'Autorité contractante** est le Maire de la Commune de Dzeng
- **Le Chef de Service du Marché** est le Chef Service Technique de la Commune de Dzeng, ci-après désigné le Chef de Service ; Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques, Financières et des délais contractuels.

- **L'Ingénieur du marché** est le Délégué Départemental de l'Eau et de l'Energie (MINEE) du Nyong et So'o, ci-après désigné l'Ingénieur ;
- **L'Autorité en charge du contrôle** de l'effectivité de la réalisation des travaux est la Délégation Départementale des Marchés publics du Nyong et So'o ;
- **L'entrepreneur** est : l'Adjudicataire ;

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est **le Maire de commune de Dzeng** ;
- Le responsable chargé du paiement est **le receveur municipal de la Commune de Dzeng**
- Le responsable chargé du VISA financier est **le Contrôleur Financier Départemental du Nyong et So'o** ;
- Les responsables compétents pour fournir les renseignements techniques au titre de l'exécution du présent marché sont le Chef de Service et l'ingénieur du marché.

Article 6 : Délai d'exécution des Prestations et lieu de livraison

Le délai d'exécution de la présente Lettre-Commande est de quatre (04) Mois, pour compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations signées par l'Autorité Contractante et notifié par le Maître d'Ouvrage.

Article 7 : Domicile de l'Entrepreneur

Le Cocontractant fait élection de domicile à B.P. : TEL : FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 : Rôle et responsabilité du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer l'exécution des prestations telles que décrites dans l'article 9 de la présente Lettre Commande sous le contrôle de l'Ingénieur et du Chef de service du Marché et ce, conformément aux spécifications de la présente lettre commande.

La présente cotation sera exécutée dans la ville de Dzeng sis à la place des fêtes.

Article 9 : Description des prestations

Les prestations comprennent, travaux de Construction d'un bloc moderne de toilette à la place des fêtes de la ville de Dzeng, Département Du Nyong et So'o, Région du Centre.

Article 10 : Essais et services connexes

- L'opération de mise en œuvre sera exécutée par le personnel du prestataire, sous le contrôle de l'ingénieur du marché ;
- La documentation technique sera impérativement fournie par le prestataire au Maire de la Commune de Dzeng.

Article 11 : Service après-vente

Avant la réception provisoire, le Cocontractant devra transmettre au Maître d'Ouvrage avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur les documents suivants :

- Copie de la facture du fournisseur décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total
- Notification de la livraison
- Certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur
- Certificat d'Origine
- Certificats de conformité montrant que la fourniture à livrer respecte la norme
- Attestation du service après-vente
- Lieu de livraison :
-

Article 12 : DESCRIPTION DU MATERIEL

Les prestations comprennent, les travaux de Construction d'un bloc moderne de toilette à la place des fêtes de la ville de Dzeng, Département Du Nyong et So'o, Région du Centre.

Article 13: INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE COCONTRACTANT

La documentation technique sera impérativement fournie par le prestataire au Maire de la Commune de DZENG.

Article 14 : RECEPTION

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence de la commission composée comme suit :

1. **Le Maire de la Commune de Dzeng ou son représentant,..... Président ;**
2. **le Chef Service du Marché.....Membre**
3. **Le comptable Matière de la Commune de Dzeng,Membre**
4. **Le DDMINEE/NS (Ingénieur du Marché) ou son représentant,..... Rapporteur;**
5. **Le DDMINEDUB/NS ou son représentant,..... Membre;**
6. **Le Délégué Départemental du MINMAP ou son représentant, Observateur ;**
7. **Le Cocontractant,.....Invite**

Elle vérifiera la conformité du matériel fourni selon les prescriptions de la lettre – commande et décidera s'il y a lieu ou non de procéder à la réception.

En cas de non-conformité du matériel livré, le prestataire sera invité à réparer la défaillance constatée.

En cas de la conformité du matériel livré, la commission procédera à la réception définitive. Il sera alors dressé un procès - verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le prestataire de service.

Article 15 : GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

15.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 2% du montant TTC du marché et sera constitué et libéré à la réception provisoire.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage Délégué après demande du fournisseur.

N.B : Les cautionnements émis dans le cadre des Marchés Publics doivent être constitués à cent pour cent 100% et consignés en numéraires à la caisse des dépôts et consignations (CDEC).

15.2. Retenue de garantie

Sans objet.

Article 16 : ASSURANCE ET TRANSPORT

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110%) de la valeur des fournitures « magasin à magasin » sur une base « tous risques », y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage doit être désigné comme bénéficiaire.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 17 : Généralités-Prix

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution. Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de tous les frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 18: Montant de la Lettre-Commande

Le montant total de la présente lettre commande s'élève à la somme de : _____ (Montant en chiffres) (Montant en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises.

Article 19: Modalités de paiement

- (1) Il n'est pas prévu d'avance de démarrage dans le cadre de l'exécution des prestations de la présente lettre commande.
- (2) Les paiements s'effectueront à la fin des opérations. Un décompte unique sera établi par l'Entrepreneur et signé par l'Ingénieur et le Chef de Service à cet effet.

Article 20 : Domiciliation bancaire

Le règlement sera effectué au compte bancaire N° _____ ouvert par l'Entrepreneur auprès de la banque _____. Toute modification de domiciliation ne peut être effective que par voie d'avenant.

Article 21: Régime fiscal

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 22 : Timbre et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la présente lettre commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 23: Edition et diffusion de la Lettre-Commande

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités et diffusés par les soins de l'entreprise.

Article 24: Litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 25: Résiliation de la Lettre-Commande

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 26 : Réception définitive

27.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze jours(15) de la date de la visite technique.

Article 27 : Délai de garantie

La durée de garantie est de **six 06 mois** à compter de la date de réception provisoire des travaux

Article 28 : Pénalités de retard

27.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a) Un deux millièmes (1/2000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre Commande ;
- b) Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour de retard.

27.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10 %) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

Article 29: Validité de la Lettre-Commande

La présente Lettre Commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'après sa notification à l'Entrepreneur.

**Pièce N° 9 : Liste des établissements bancaires et
organismes financiers autorisés à émettre des cautions
dans le cadre des Marchés Publics**

En application des dispositions de l'article 70 du code des Marchés publics, relatives au cautionnement des marchés,
**LA LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREEES ET HABILITEES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2019.**

Il s'agit de :

I- BANQUES

- 1) AFRILAND FIRST BANK CAMEROON (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
- 2) BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;
- 3) BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.
- 4) BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK), BP 600 Douala.
- 5) BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1925 Douala ;
- 6) BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun), BP. 4 593, Douala ;
- 7) CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP), BP 4 571 Yaoundé;
- 8) COMMERCIAL BANK- CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;
- 9) CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK (CCA-BANK), B.P. 30 388, Yaoundé;
- 10) ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;
- 11) NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
- 12) SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB), BP 300 Douala ;
- 13) SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), BP 4 042 Douala ;
- 14) STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;
- 15) UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
- 16) UNITED BANK FOR AFRIKA (UBA), BP 2 088 Douala;

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 1) ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala;
- 2) ATLANTIQUE ASURANCES S.A, BP. 2933, Douala,
- 3) CPA S.A, BP. 54, Douala,
- 4) NSIA ASSURANCES SA, BP. 2759, Douala,
- 5) PRO ASSUR SA, BP.5963 Douala,
- 6) SAAR SA, BP. 1011, Douala,
- 7) SAHAM ASSURACES SA, BP. 1540, Douala,
- 8) ZENITH ASSURANCES,
- 9) AREA ASSURANCES S.A, BP.1531 Douala,
- 10) BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A BP.2328 Douala,
- 11) CHANAS ASSURANCES, BP 109 Douala./